

Le conseil municipal de la commune se réunira en séance ordinaire :

MARDI 12 SEPTEMBRE 2023 à 19 h 00

À l'Hôtel de Ville

À l'ordre du jour :

Bilan des actions Gendarmerie - Police municipale de Divonne-les-Bains par L'Adjudant-Chef Audrey DUBREUIL et Cédric NICAULT.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

POINT N°1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2023 -

**RESSOURCES
FINANCES**

POINT N°2 MAJORATION DE LA COTISATION DUE AU TITRE DES LOGEMENTS MEUBLÉS NON AFFECTÉS À L'HABITATION PRINCIPALE -

POINT N°3 DEMANDES D'ADMISSIONS EN NON-VALEUR - LISTE N°5582170031 ET L'ÉTAT DES CRÉANCES ÉTEINTES

POINT N°4 DEMANDES D'ADMISSIONS EN NON-VALEUR - LISTE N°6169563131 ET L'ÉTAT DES CRÉANCES ÉTEINTES - BUDGET ANNEXE HIPPODROME -

POINT N°5 DEMANDES D'ADMISSIONS EN NON-VALEUR - LISTE N°6170142531 - BUDGET ANNEXE BAUX ET CONCESSIONS -

CULTURE

POINT N°6 CONVENTION DE PARRAINAGE ENTRE LE CRÉDIT MUTUEL ET LE PÔLE CULTUREL DE LA VILLE DE DIVONNE-LES-BAINS POUR LE SOUTIEN AU FESTIVAL "RIRES Ô LAC #2"

POINT N°7 CONVENTION DE MÉCÉNAT ENTRE LE CRÉDIT MUTUEL ET LE PÔLE CULTUREL DE LA VILLE DE DIVONNE-LES-BAINS POUR LE SOUTIEN À LA SAISON CULTURELLE 2023-2024 -

COMMUNICATION ET CONCERTATION

POINT N°8 CONSEILS DE QUARTIER - MODIFICATION DE LA CHARTE -

**RESSOURCES
RESSOURCES HUMAINES**

POINT N°9 AUGMENTATION DE LA VALEUR DU CHÈQUE RESTAURANT

POINT N°10 CRÉATION DE TROIS EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET D'AGENT DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE ET D'UN EMPLOI PERMANENT À TEMPS COMPLET DE JOURNALISTE-VIDÉASTE

**TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - FONCIER**

POINT N°11 GRANDE RUE - PARCELLE AK N°35 - MODIFICATION DE L'EMPRISE DU BAIL À CONSTRUCTION CONCLUT ENTRE LA COMMUNE CONCLU ET LA SEMCODA -

POINT N°12 CRASSY - CESSION À L'EURO SYMBOLIQUE CONSENTIE PAR LA SOCIÉTÉ LEIGNEL - PARCELLES CADASTRÉES SECTION H N°924, 941 ET 942 -

- POINT N°13 MUSSY ET DIVERS - CESSION PAR LES CONSORTS ROCHAT PANISSOT DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION F N°476-318-602-40 ET 615
- POINT N°14 CHEMIN DE LA TOUPE - CESSION À L'EURO SYMBOLIQUE CONSENTIE PAR LA SCI LA TOUPE AU PROFIT DE LA COMMUNE - EMPRISE D'ENVIRON 37M² À PRENDRE SUR LA PARCELLE A 221 -
- POINT N°15 AVENUE DE GENÈVE - CONVENTION DE PORTAGE ET DE MISE À DISPOSITION ENTRE L'EPF DE L'AIN ET LA COMMUNE - PARCELLE AO61

SERVICES TECHNIQUES

- POINT N°16 CONVENTION RELATIVE AU DÉPLACEMENT EN SOUTERRAIN DES RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES DANS LA GRANDE RUE N°11-22-147368
- POINT N°17 ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET DE TÉLÉCOMMUNICATION - RUE DE LA COMBE DE L'EAU - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT EN PHASE APD PROPOSÉ PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN (SIEA)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- POINT N°18 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU 26 MAI 2020 ET DU 12 JANVIER 2021

Le 5 septembre 2023

Le Maire



Arnaud SCATTOLIN